
Communiqué de la FNEC-FP-FO

Le ministre veut étendre le programme CLAIR aux écoles primaires à la rentrée 2011 Les personnels , de plus en plus nombreux , en exigent l'abandon !

Le recteur Christian Nique, chargé de mission sur le programme Clair, a annoncé que le ministre Luc Chatel l'étendait à la rentrée 2011 aux écoles primaires des mêmes secteurs et aux établissements RAR (réseaux ambition réussite).

Ce serait 250 collègues et 1725 écoles qui pourraient basculer dans ce dispositif de dérogation aux règles statutaires.

Le ministre annonce l'extension du dispositif CLAIR (devenant ECLAIR) au moment même où les personnels avec leurs syndicats signifient aux recteurs qu'ils le rejettent : les manifestations se multiplient devant les rectorats (Créteil, Marseille, Rouen, Toulouse, etc) pour exiger le retrait du dispositif des 105 premiers établissements désignés pour l'expérimenter ; le rejet s'étend à tous les personnels de tous les établissements (ainsi 1400 signatures recueillies en une semaine ont été portées en délégation au recteur de l'académie de Rouen le 12 janvier dernier à l'initiative du SNFOLC). L'expérimentation du dispositif n'a été mise en œuvre dans aucun établissement CLAIR tant le refus des personnels est puissant.

Malgré ce rejet, le ministre confirme qu'il entend transformer l'Education sur le modèle de France Télécom en organisant le démantèlement des droits statutaires.

Pour la FNEC FP-FO, le programme ECLAIR est la pointe avancée des attaques contre le statut de Fonctionnaire d'Etat : il systématise les expérimentations dérogeant aux horaires et aux programmes nationaux d'enseignement au nom de l'article 34 de la loi de 2005 sur l'Ecole. Il institue le recrutement des personnels par le chef d'établissement sur des postes à profil. Il « contractualise » les titulaires sur la base d'une lettre de mission déclinant le projet d'établissement se substituant à leurs droits statutaires. Dans le second degré, il confie au « préfet des études » des missions administratives et pédagogiques auparavant distinctes pour garantir la liberté pédagogique des enseignants.

Les déclarations du recteur Nique confirment que les personnels ont raison de se tourner avec leurs syndicats vers les recteurs pour exiger l'abandon du dispositif CLAIR.

La FNEC FP-FO appuie les initiatives des personnels pour exiger l'abandon pur et simple de ce dispositif liberticide et contraire aux principes républicains d'égal accès des élèves à l'instruction.

Le ministre doit abandonner cette expérimentation. Il doit retirer la circulaire du 7 juillet 2010. Aucune pression ne doit être exercée sur les personnels.

Montreuil, lundi 17 janvier 2010